

# PARCOURS GÉNÉRAL MUSIQUE

## MUSIQUE / INSTRUMENT

2



**A**u sortir des classes d'éveil ou à l'occasion d'une 1<sup>er</sup> inscription, il est possible de débiter une pratique musicale dans le cursus général dès 7 ans.

Situation la plus fréquente, le cursus général permet un apprentissage complet de la musique élaboré autour d'un instrument choisi par l'enfant, d'un apprentissage théorique du langage musical (la formation musicale) et d'une pratique collective (le chant choral puis l'orchestre).

Ce cursus, dont le cadre est fixé par le Ministère de la culture dans les schémas d'organisation pédagogiques trouve son développement tout au long d'un parcours organisé en 3 cycles.

## PUBLIC CONCERNÉ

L'entrée en CE1 pour les plus jeunes enfants est la voie d'accès habituelle pour démarrer un tel apprentissage. Il demeure toutefois possible d'y accéder à toute étape du cursus scolaire. La longueur du parcours et le nombre d'heures d'enseignements dans la semaine doivent coïncider avec un engagement de l'enfant et de la famille important.

## CONTENU DE LA FORMATION

Les 3 disciplines composant l'activité sont réparties tout au long du cursus de la manière suivante :

- Cycle 1 - Durée 4 à 5 ans

	Formation instrumentale 1/2 h seul par semaine ou + en groupe restreint*	Formation musicale 1 h à 1 h 15 / semaine	Pratique Collective
1 <sup>re</sup> année	1 cycle de 4 ans en moyenne, dont le suivi administratif se fait année par année (1C1, 1C2, 1C3, 1C4)	1C1	Facultatif (sous la forme d'une chorale ou d'un atelier)
2 <sup>e</sup> année		1C2	
3 <sup>e</sup> année		1C3	Obligatoire* (sous la forme d'une chorale, d'un orchestre, d'un ensemble de classe ou d'un atelier)
4 <sup>e</sup> année		1C4	

\*1/2 h en individuel ou durée plus longue en groupe restreint.

\*Affectation par la direction en concertation avec les enseignants.

- Cycle 2 durée 4 à 5 ans : Admission par le biais de l'examen de fin de cycle ou par concours d'entrée.

	Formation instrumentale 3/4 h seul par semaine ou + en groupe restreint*	Formation musicale 1 h 30 / semaine	Pratique collective 1 h à 1 h 30
1 <sup>re</sup> année	1 cycle de 4 ans en moyenne dont le suivi administratif se fait année par année (2C1, 2C2, 2C3, 2C4)	2C1	Sous la forme d'une chorale, d'un orchestre, d'un ensemble de classe, d'un atelier pour les instruments polyphoniques.
2 <sup>e</sup> année		2C2	
3 <sup>e</sup> année		2C3	
4 <sup>e</sup> année		2C4	

Ce cycle se conclut par le BEM (Brevet d'Études Musicales)

- Cycle 3

3 parcours sont possibles :

### le Cycle à Orientation Amateur (COA) - Durée de 3 à 5 ans

	Formation instrumentale 3/4 h seul par semaine ou + en groupe restreint*	Formation musicale 2 h / semaine	Pratique Collective 1 1 h 30 à 2 h / semaine et / ou Pratique collective 2 1 h / semaine selon l'instrument joué		Autres (facultatif)
1 <sup>re</sup> année	3C1	3C1 (non obligatoire pour les élèves ayant validé leur fin de cycle 2)	Pratique collective 1	Pratique collective 2	Analyse / écriture/ arrange- ment/his- toire de la musique/ accompa- gnement
2 <sup>e</sup> année	3C2	/	En grand groupe (orchestres, ensemble vocaux...)	En petit groupe (musique de chambre, ensembles de classes...) selon les places dis- ponibles	
3 <sup>e</sup> année	3C3	/			

Ce cycle se conclut par le CEM Certificat d'Études Musicales)

### le Cycle à Orientation Professionnelle (COP)

	Formation Instrumentale Discipline dominante 1 h / semaine	Formation musicale 2 h / semaine	Pratique collective 1 h 30 à 2 h / semaine	Musique de chambre 1 h à 1 h 30 / semaine	Analyse 1 h à 1 h 30 / semaine
1 <sup>re</sup> année	COP 1	3C1			
2 <sup>e</sup> année	COP 2	3C2			
3 <sup>e</sup> année	COP 3	3C3			

Ce cycle se conclut par le DEM (Diplôme d'Études Musicales)

Principalement orienté vers le cursus d'instrument, le COP est également possible dans d'autres dominantes : musique de chambre, direction de chœurs et d'orchestre, formation musicale, accompagnement au clavier (voir règlement des études), Jazz.

### Le cursus personnalisé

Il s'adresse à des élèves ayant obtenu leur BEM complet (toutes unités de valeur) et qui souhaitent suivre un parcours composé d'une association de disciplines absentes des autres cursus. Il ne s'agit en aucun cas d'un cursus général au rabais (dont on aurait ôté une ou deux disciplines). Par opposition aux autres cursus, toutes les associations de disciplines sont envisageables en fonction des places disponibles. Ce cursus fait l'objet d'un contrat individuel de formation adapté à la demande de l'élève et des capacités de l'établissement.

Au delà des différents parcours de 3<sup>e</sup> cycle, l'établissement propose aux élèves qui ont validé leur DEM et qui souhaitent continuer à se perfectionner, un 4<sup>e</sup> cycle intitulé Cycle de Perfectionnement. Celui-ci est ouvert en interne aux élèves ayant terminé leur COP et aux élèves extérieurs à l'établissement selon les places disponibles.

## Perfectionnement

	Formation Instrumentale (dominante)	Pratique Collective Grand groupe + Musique de Chambre	Discipline** complémentaire (piano, danse) Matière de créativité (travail par projet)	Histoire des arts*	Écriture* (comprenant l'arrangement)
1 <sup>re</sup> année	PC1				
2 <sup>e</sup> année	PC2				
3 <sup>e</sup> année	PC3				

\*Les élèves qui ont déjà suivi les cours dans ces disciplines en cycle 3 (en tant que disciplines associées ou dans le cadre d'un COP spécifique) en sont dispensés dans le cadre du Perfectionnement.

\*\*Instrument en monodique ou polyphonique en opposition avec la dominante.

## CONDITIONS DU SUIVI DU PARCOURS

Le suivi d'un tel parcours nécessite l'acquisition d'un instrument de musique personnel. Toutefois, et pour les premières années d'études, l'association de parents d'élèves du conservatoire organise un système de location à destination des familles.

Apecapi :

04.73.42.37.06 - apecapi63@gmail.com

<http://apecapi-clermont.org>

Par ailleurs, la famille devra acheter tout au long du parcours de l'enfant les partitions nécessaires à l'apprentissage musical. La médiathèque du Conservatoire pourra également prêter des partitions dans certaines situations et selon le fond dont elle dispose.

Enfin, il est fortement souhaitable que l'élève puisse assister à certains concerts de la saison programmés par l'établissement pour le grand public mais en 1<sup>er</sup> lieu à l'intention des élèves. Cette ouverture culturelle nécessaire à la formation de tout musicien l'aidera à mieux progresser dans ses apprentissages et à mieux comprendre l'univers artistique dans lequel il évolue. En fonction de sa progression dans ses études musicales il sera amené à être acteur des réalisations du Conservatoire.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription en ligne est possible dans la 2<sup>ème</sup> partie du mois de juin de chaque année scolaire en cliquant sur le lien suivant <https://www.imuse-clermontferrand.fr/extranet>

Renseignements complémentaires auprès de l'accueil du conservatoire  
04 73 42 37 07 - [contact-conservatoire@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:contact-conservatoire@ville-clermont-ferrand.fr)